Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

22 communes Vauclusiennes viennent d'être labellisées 'Villages d'Avenir'



Jean-François Lovisolo, député de Vaucluse, vient de dévoiler les 22 communes du département de Vaucluse retenues dans la première vague de la labellisation 'Villages d'Avenir' initié par le gouvernement via l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). L'initiative vise à soutenir le développement des communes rurales de moins de 3 500 habitants.

En tout, 2 457 communes rurales ont labellisées au niveau nationale dans le cadre de cette première désignation. En Vaucluse, il s'agit des communes suivantes :
– Ansouis,
– Beaumont-du-Ventoux,
– Bédoin,
– Cabrières-d'Aigues,
– Cabrières-d'Avignon,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

– Caromb,
– Crillon-le-Brave,
– Fontaine-de-Vaucluse,
– Lagarde-Paréol,
– Le Barroux,
– Saint-Christol,
– Saint-Didier,
– Sainte-Cécile-les-Vignes,
– Sérignan-du-Comtat,
– Travaillan,
– Uchaux,
– Vacqueyras,
– Venasque,
– Viens,
– Villelaure,
– Villes-sur-Auzon
– Violès.

Ces communes vont maintenant bénéficier d'une accompagnement personnalisé dans la réalisation de leurs projets structurants. Ainsi, à partir du 1er janvier 2024, ces communes disposeront de 120 chefs de projet. Ces experts collaboreront étroitement avec les élus locaux pour concrétiser une diversité de projets, englobant des domaines tels que le logement, la mobilité, la culture, le patrimoine, la santé.
Ces chefs de projet mobiliseront une gamme variée de dispositifs et de ressources afin de garantir le succès des initiatives locales. Ils seront les principaux interlocuteurs des maires et auront la responsabilité de superviser la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage des projets.
P Les chefs de projet entameront donc prochainement des discussions avec les maires pour élaborer une feuille de route locale, détaillant le nombre de projets à accompagner, le rétroplanning de travail, ainsi que les étapes suivantes en termes d'accompagnement.

« Je souhaite exprimer mes félicitations aux acteurs de la ruralité et aux maires entrepreneurs qui jouent un rôle crucial dans la transformation de leurs territoires, contribuant ainsi à faire de la ruralité une opportunité pour la France, a expliqué le député Jean-François Lovisolo. Je m'engage pleinement à soutenir les initiatives de ces élus locaux, pour concrétiser leurs projets et favoriser le développement de leur collectivité. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Vacqueyras et Cabrières d'Aigues en première ligne de la reconquête du commerce rural



Les communes de Vacqueyras et de Cabrières d'Aigues figurent parmi les 76 premières communes lauréates du programme de reconquête du commerce rural que viennent de dévoiler Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme, et Dominique Faure, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la ruralité.
Plus de 350 communes ont candidaté à ce dispositif de revitalisation du commerce rural doté d'une première enveloppe globale de 2,4M€ qui s'inscrit dans le plan 'France ruralités' initié par la première ministre Elisabeth Borne.

Soutien à des projets multiservices
Dans ce cadre, Vacqueyras (1 240 habitants) s'est vu octroyer une subvention d'un montant de 50 000€ pour la réhabilitation d'un local destiné à accueillir un projet de commerce multiservices abritant une épicerie et pharmacie. De son côté, Cabrières d'Aigues (973 habitants) va recevoir 50 000€ pour, là aussi, l'achat d'un local pour un projet de commerce multiservices.
Au total, 5 projets (concernant 3 6070 habitants) ont été retenus en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant total de subventions de 131 203€.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

62% des communes françaises sans commerces

« Ces différents projets commerciaux sont une formidable nouvelle pour beaucoup de Français habitants en zone rurale et qui voient leur commune perdre en attractivité depuis de trop nombreuses années », se félicite Olivia Grégoire.

A ce jour, plus de 21 000 communes ne disposent d'aucun commerce, soit 62% des communes françaises contre 25% en 1981. Un déclin qui accroit un sentiment de dégradation du cadre de vie et conduit à des difficultés d'accès à des paniers de services de la vie courante pour les habitants. Conséquence : un trajet routier de 10 minutes en moyenne pour se rendre à un commerce, soit 5 fois plus que dans des communes plus denses.

Les communes peuvent encore candidater pour des aides jusqu'à 80 000€

C'est pour cela que le Gouvernement a mis en place une enveloppe totale de 12M€ sur l'année 2023 afin de soutenir des projets d'implantation de commerces en zone rurale. La première ministre a d'ailleurs annoncé que ce programme de reconquête du commerce rural sera prolongé pour 3 ans.

Un dispositif qui peut apporter « un soutien à l'installation en ruralité de commerces sédentaires multi-services ainsi que de commerces itinérants permettant de desservir plusieurs communes rurales, avec des aides à l'investissement pouvant aller jusqu'à 80 000€ pour des projets sédentaires et 25 000€ pour des projets non sédentaires ».

Pour candidater, les porteurs de projet peuvent déposer un dossier de candidature directement sur la plateforme dédiée via le lien suivant : https://fondscommerce.anct.gouv.fr/

Pour plus d'information : https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/accompagnement-linstallation-de-commerces-en-milieu-rural-1058